



## ***Je ne veux pas donner au Denier de l'Eglise !***

### ***Voici quelques réponses aux objections souvent répandues :***

#### ***« Avec le temps que je passe pour la paroisse, je ne vais pas en plus donner au Denier ! »***

Votre engagement est précieux et nous vous en remercions. Sans le temps donné par tous les bénévoles, notre paroisse ne pourrait pas s'en sortir. Néanmoins, pour assurer la rémunération des prêtres et des salariés de la paroisse, il nous faut aussi de l'argent ! Chaque catholique, en fonction bien sûr de ses possibilités, est donc appelé à participer au Denier.

#### ***« Je ne me fais pas rembourser mes frais dans mes différentes missions pour la paroisse. En échange je ne donne pas au Denier ».***

Il serait préférable de procéder autrement : se faire rembourser les frais si besoin, et donner au Denier. Les choses seraient ainsi beaucoup plus claires et vous verriez mieux combien vous donnez réellement.

De plus, si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de vos impôts 66 % de votre don.

#### ***« On donne déjà tout le temps à l'Eglise : Secours Catholique, CCFD... Je ne peux pas en plus donner au Denier ».***

Il est vrai que de nombreux catholiques se montrent très généreux envers leur Eglise. Mais il faut comprendre que chaque ressource a son objectif spécifique. Les œuvres de partage permettent d'accueillir et d'accompagner les personnes en difficulté. Le Denier de l'Eglise, quant à lui, est destiné en priorité à permettre la rémunération des prêtres et des salariés laïcs. C'est seulement notre contribution au Denier de l'Eglise qui permet à toutes ces personnes de vivre décemment et d'assurer leur mission. Donner au Denier est un devoir de justice envers elles.

#### ***« Je donne déjà tous les dimanches à la quête »***

Cette participation à la quête dominicale est un geste très important puisque les quêtes servent à couvrir les dépenses de fonctionnement des paroisses (secrétariat, entretien, éclairage, chauffage...). Le don au Denier est complémentaire, lui seul permet la rémunération des prêtres.

#### ***« Nous sommes trop sollicités. On ne peut pas donner à tout le monde... ».***

Nous sommes effectivement de plus en plus sollicités par des appels aux dons pour des causes diverses et toutes très utiles. Mais, en tant que catholiques, nous ne devons pas oublier que la participation au Denier de l'Eglise est essentielle et prioritaire. Subvenir aux besoins de l'Eglise constitue plus qu'un geste de générosité, c'est de notre responsabilité de catholique qu'il s'agit. Avant de donner à l'extérieur, un père de famille veillera à que ses enfants vivent correctement. La grande famille des catholiques a aussi des besoins matériels et compte sur notre contribution. Est-il bien normal que 47 % des catholiques déclarent donner au moins une fois par an à une œuvre, alors que seuls 21 % disent donner au Denier ?

#### ***« Je n'ai plus de messe dans mon village donc je ne donne plus au Denier. »***

Face à la chute de la pratique religieuse et des vocations, nous avons dû réorganiser nos paroisses. Les prêtres sont effectivement moins nombreux, mais ils doivent parcourir de nombreux kilomètres pour faire le tour de leurs clochers. Ainsi, les frais de déplacement de nos prêtres sont de plus en plus importants. Quoi qu'il en soit, ce geste de générosité est un geste de solidarité vis-à-vis de l'Eglise toute entière. Il ne doit pas dépendre de la fréquence des messes célébrées dans notre village ou notre quartier. Le Denier sert aux prêtres de l'ensemble des paroisses de notre diocèse, y compris les nombreux prêtres âgés vivant en maison de retraite.

